



N° DE DOSSIER :
(À REMPLIR PAR BUSINESS FRANCE)

CHÈQUE RELANCE EXPORT FORMULAIRE D'ÉLIGIBILITÉ

(à renvoyer à Business France pour validation : chequerelanceexport@businessfrance.fr)

RAISON SOCIALE : N° DE SIRET :

ADRESSE - VOIE N° :

VILLE : CP : RÉGION :

REPRÉSENTÉ PAR, NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

TÉL.: E-MAIL :

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NAF :

Vous n'êtes pas client d'un membre fondateur Team France Export (Business France, CCI en France, Bpifrance, Régions de France). Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données pour bénéficier d'accompagnements complémentaires à l'international, cochez cette case.

SOLLICITE UNE AIDE PUBLIQUE NATIONALE « CHÈQUE RELANCE EXPORT » DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE EXPORT 2020-2021

LA DEMANDE CONCERNE (ne cocher qu'une seule case) :

- Prestation individuelle (ou séquence) 2 chèques max/entreprise (SIREN) par catégorie jusqu'au 31/12/2021
- Prestation collective

POUR LA PRESTATION D'APPUI À L'EXPORT (description) :
.....
.....

IMPORTANT : les prestations liées à du sourcing ou liées à un dossier d'implantation à l'étranger sont exclues.

ENTRANT DANS UNE CATÉGORIE DE SOLUTIONS SUIVANTES (cocher obligatoirement -au moins- une case)

CHÈQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION INDIVIDUELLE »

SERVICES DE PRÉPARATION A L'EXPORT

- Audit et diagnostic export
- Structuration de la stratégie export
- Priorisation des marchés et étude

SERVICES DE PROSPECTION A L'EXPORT VERS UN (DES) MARCHE(S) CIBLE(S) – INDIVIDUEL

- Prestation de prospection individuelle (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
- Prestation de communication (hors traduction)

CHÈQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION COLLECTIVE » (À RECRUTEMENT NATIONAL)

SERVICES DE PROSPECTION A L'EXPORT VERS UN (DES) MARCHE(S) CIBLE(S) - COLLECTIF

- Prestation collective* de prospection – RDV professionnels (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
- Participation à un Pavillon France* sur un salon à l'étranger

*L'opération collective doit être inscrite au Programme France Export ; liste au lien : www.teamfrance-export.fr/programme-france-export

Nb. Les prestations à distance « digitalisées » des services de prospection à l'international présentés ci-avant sont éligibles.

Ne sont pas éligibles : les prestations visant à rechercher des fournisseurs (sourcing) ; les prestations liées à un dossier d'implantation à l'étranger

PAYS VISÉ(S) - à mentionner **obligatoirement** pour un service de prospection :

PRESTATION QUI SERA DÉLIVRÉE PAR (nom opérateur(s)**)

Seule une demande de Chèque individuel portant sur une séquence « Préparation » puis « Prospection » peut concerner 2 opérateurs distincts. Dans tous les autres cas, un seul opérateur à renseigner.

OPÉRATEUR 1 :

OPÉRATEUR 2 :

** liste des opérateurs agréés au lien www.teamfrance-export.fr rubrique Trouver des aides et financements /Financements publics (facultatif)

PRIX H.T. TOTAL (sur des prestations éligibles) : € HT > 500 €

(le prix HT total doit être supérieur à 500 €)

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION DE LA PRESTATION (impérativement avant le 31/12/2021) :

(Indiquer le dernier jour si la prestation - ou séquence de prestations - se tient sur plusieurs jours)

EN CAS DE PRESTATION COLLECTIVE, NOM DE L'OPÉRATION/DU SALON :



En signant le présent document, j'atteste et m'engage à * :**

- ✓ la véracité des informations renseignées ;
- ✓ remplir les conditions cumulatives suivantes :
 - l'entreprise que je représente répond à la définition d'une PME ou ETI (au sens de l'article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, au lien www.economie.gouv.fr/cedef/definition-petites-et-moyennes-entreprises) ;
 - l'entreprise que je représente ne fait pas l'objet d'une procédure collective ;
 - **l'entreprise que je représente n'exerce pas uniquement une activité de négoce** - sauf s'il s'agit de produits agroalimentaires ;
 - ma demande de Chèque Relance Export ne concerne pas des activités liées à du sourcing ou à un dossier d'implantation à l'étranger.
- ✓ ne pas cumuler, pour l'entreprise que je représente (selon son n° SIREN), plus de deux (2) Chèques Relance Export par catégorie de prestations, « individuelle » ou « collective » (cf. point 6. ci-avant) ;
- ✓ ne pas demander un Chèque Relance Export « services de prospection individuelle » visant un pays sur lequel j'ai déjà sollicité une autre demande de Chèque Relance Export portant sur des services de prospection individuelle ;
- ✓ ne pas demander de modification de la facture de l'opérateur après la demande de versement du Chèque Relance Export ;
- ✓ ce que le plafond de 200 K€ sur 3 exercices fiscaux du régime d'exemption dit DE MINIMIS n'est pas atteint par mon entreprise ;
- ✓ prévenir Business France si j'ai déjà sollicité pour cette prestation, une aide régionale ; si oui, Région :
Montant HT de l'aide accordée :

*** Business France se réserve le droit de procéder à des vérifications approfondies. En cas de fausse déclaration, l'entreprise bénéficiaire s'expose à des sanctions, dont la restitution de l'aide versée.

En cas d'éligibilité validée par Business France pour ma demande de versement du Chèque Relance Export, je m'engage :

- **à retourner à Business France, au plus tard 45 jours après la date de réalisation de la prestation et avant le 15/02/2022, le dossier composé des pièces suivantes :**
 - le numéro de dossier qui vous aura été communiqué ;
 - la (les) facture(s) **émise(s) en € et en français**, acquittée(s) ;
 - l'attestation (ou les attestations si 2 opérateurs) de prestation réalisée « service fait » datée et signée de l'opérateur ;
 - le RIB de mon entreprise ;
 - **prévenir Business France (chequerelanceexport@businessfrance.fr) si cette prestation s'avérait parallèlement éligible à une aide publique (régionale ou autre)**, en précisant son montant (l'aide publique ne doit pas dépasser le prix de la prestation)
 - **informer immédiatement Business France (chequerelanceexport@businessfrance.fr) si la prestation visée n'était pas réalisée.**
- A défaut, l'entreprise s'expose à se voir refuser toute autre demande de Chèque Relance Export.

Je suis informé(e) du fait :

- ✓ qu'en sollicitant le Chèque Relance Export, les informations renseignées dans le présent formulaire pourront être utilisées pour la conduite et l'évaluation de la procédure par les acteurs publics gestionnaires de celle-ci, en particulier Business France et ses ministères de tutelle ainsi que par les membres de la Team France Export.
- ✓ que Business France valide les demandes d'aides en fonction de la règle « premier arrivé, premier servi » (à date de réception de ce formulaire par Business France), jusqu'à épuisement des crédits publics disponibles consacrés au Chèque Relance Export.
- ✓ que l'opérateur que j'ai retenu se porte garant de l'exécution de la prestation et qu'il assumera seul les conséquences d'un défaut d'exécution ou d'une mauvaise exécution du service auquel aura fait appel mon entreprise.
- ✓ que l'aide versée par l'Etat dans ce cadre est nette de taxe et que mon entreprise demeure seule responsable du traitement comptable réservé à l'aide reçue et de l'éventuel impact fiscal de celui-ci.

**SIGNATURE DU REPRESENTANT
DE L'ENTREPRISE**

DATE

Envoyer à chequerelanceexport@businessfrance.fr (vérifiez que les retours-mail de cette adresse n'arrivent pas dans vos spams)
(Cette adresse gère uniquement les demandes relatives aux dossiers d'éligibilité et versements d'aides du Chèque Relance Export)

JOINDRE À CE FORMULAIRE POUR LA DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ :

- ✓ le(s) devis/bon d'engagement (ou équivalent) du ou des opérateur(s), émis en euros et en français ;
- ✓ un extrait de Kbis datant de moins de 3 mois ;
- ✓ la déclaration de minimis ;
- ✓ une attestation de régularité fiscale et une attestation de régularité sociale vis-à-vis de l'administration française.

Nb. Certaines régions françaises peuvent également apporter une aide à cette prestation dans le cadre de leur politique de soutien à l'export ; renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité et de cumul des aides sur le site www.teamfrance-export.fr de votre région